Niveau(x) d'enseignement: 1
Centre d'intérêt: 230

Numéro EDUQ : 9470053

Centrale de l'enseignement du Québec.

Donner à l'école les moyens de la réussite : avis au Ministre de l'éducation concernant les mesures à prendre pour accroître la persévérance scolaire / CEQ. -- [Sainte-Foy] : CEQ, 1991.
45 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Code: D9778. Notes bibliogr. au bas des p.

Descripteur(s): Persévérance scolaire * Abandon scolaire * Succès scolaire * Participation scolaire * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement) * Education des adultes

Recommandations de la CEQ en regard de la consultation du MEQ pour contrer l'abandon scolaire, favoriser la réussite et faire en sorte que tous les intervenants participent activement à la vie de l'école.

Type de document:

CEQ

94-70053

Donner à l'école les moyens de la réussite

Avis au ministre de l'Éducation concernant les mesures à prendre pour accroître la persévérance scolaire

Décembre 1991

94-70053

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
L'abandon des études: un coup d'oeil	2
Une école de la réussite: des exigences	5
A l'éducation préscolaire et au primaire: améliorer la prévention	9
Au secondaire: offrir de meilleurs services, mais éviter les bouleversements	13
Garantir la stabilité du régime pédagogique	14
En formation professionnelle, des seuils d'accès à maintenir	16
Des services à développer	17
Le calendrier scolaire: un faux problème	19
Le personnel et les élèves: au coeur de la vie de l'école	22
La décentralisation: plus de latitude aux milieux	28
Les parents: une collaboration qui s'impose	29
L'évaluation des apprentissages: des pratiques à revoir	31
Des besoins particuliers pour les milieux socio-économiquement faibles et pour les milieux pluriethniques	33
Un rattrapage nécessaire	35
Conclusion	37
Recommandations	40

INTRODUCTION

Le 10 septembre dernier, le ministre de l'Éducation rendait public un document de consultation proposant un ensemble de mesures visant à réduire le taux dramatique d'abandon des études et à assurer la réussite éducative du plus grand nombre. Il invitait, par la même occasion, le personnel de l'éducation à se mobiliser et à faire connaître son point de vue dans une quinzaine de colloques régionaux où les propositions ministérielles seraient débattues.

La CEQ a accueilli favorablement cet appel à la mobilisation et manifesté sa satisfaction de voir ses membres étroitement associés à la recherche de solutions. Nous avons aussi vu dans les propositions ministérielles une réponse au cri d'alarme que nous lancions l'hiver dernier. Il était heureux que le Ministre décide de faire de la lutte à l'abandon des études une priorité plutôt que de chercher à camoufler la gravité du problème.

Nous avons donc invité nos membres, tant le personnel enseignant, professionnel que de soutien, à participer massivement aux colloques ministériels et à identifier clairement les solutions que leur dictaient leur expertise et leur expérience. Ils ont répondu en grand nombre à cette invitation. Qu'ils soient de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie, de l'Estrie, de Québec ou de Montréal, le Ministre a dû noter qu'ils exprimaient à peu près les mêmes préoccupations, qu'ils manifestaient un même engagement et qu'ils revendiquaient des moyens similaires. A ce paysage commun s'ajoutent des particularités régionales: le caractère pluriethnique de la région montréalaise, l'étendue du territoire des régions périphériques, l'appauvrissement affligeant de certaines régions.

Par ailleurs, nos membres ont exprimé certaines réserves sur le processus de consultation. Ils ont été surpris d'apprendre par les journaux qu'ils se seraient dits favorables au report de l'âge d'entrée à l'école alors que la consultation venait à peine de débuter. Parfois, ils se sont sentis contraints par un cadre de discussion trop étroit. Dans l'ensemble toutefois, leurs attentes demeurent élevées et ils estiment que leur opinion devra être prise en compte au moment d'élaborer des mesures concrètes pour faire échec au décrochage scolaire.

Le présent avis se situe dans le prolongement de cette consultation, tout en se voulant une réponse à certaines questions posées par le Ministre. Il s'inspire également des discussions qui ont eu cours en nos propres rangs à l'occasion des

quelque vingt séminaires régionaux que la CEQ a tenus depuis le printemps dernier et qui ont réuni quelque deux mille personnes travaillant dans les commissions scolaires. Il s'inspire finalement des analyses et positions que notre organisation a adoptées au cours des dernières années.

Sans prétendre que chacun des éléments qui suit fasse l'unanimité en nos rangs, on peut sans réserve affirmer qu'ils sont l'objet d'un très large consensus chez nos membres. C'est donc leur voix collective que la CEQ tient aujourd'hui à faire entendre.

Avant d'aborder plus concrètement les mesures à prendre pour faire de l'école une école de la réussite, nous avons cru nécessaire de faire le point sur l'évolution récente de l'abandon des études et de nous attarder aux conditions éducatives et sociales préalables à une école de la réussite.

Ces éléments contextuels serviront de toile de fond à notre analyse des propositions ministérielles qui ont été soumises à la consultation et aux mesures qu'il nous semble urgent d'adopter si on souhaite véritablement améliorer le succès et la persévérance scolaires. Notre analyse et nos recommandations touchent non seulement l'enseignement secondaire (général et professionnel) mais aussi l'éducation préscolaire et primaire ainsi que l'éducation des adultes.

L'abandon des études: un coup d'oeil

L'abandon des études n'est pas un phénomène nouveau. Autrefois, c'est l'école primaire que l'on quittait. Une fois affirmé, avec le Rapport Parent, le caractère indispensable d'une formation secondaire, le fait d'abandonner l'école sans diplôme est devenu objet de préoccupation. Plus récemment, les exigences en matière de scolarisation ayant crû considérablement avec les années, les conséquences négatives de l'abandon sur les individus et sur la société ont pris des allures dramatiques.

Parallèlement, la scolarisation, qui progressait régulièrement depuis le début des années soixante, a connu une chute marquée à compter du milieu des années quatre-vingt. Le taux de fréquentation scolaire des jeunes de 16 ans est ainsi passé de 55,5 % en 1961 à 91 % en 1984-85 pour chuter à 86 % en 1988-89. Le même phénomène est observable chez les jeunes de 17 ans.

Le rattrapage que le Québec avait amorcé avec la Révolution tranquille prenait fin et l'écart s'accentuait à nouveau entre le Québec et ses voisins. En 1988-89, l'Ontario

gardait un avantage de 11 points sur le Québec pour la scolarisation des jeunes de 16 ans et de 27 points pour ceux de 17 ans (Tableau 1).[1]

Ce recul se traduit inévitablement dans le taux d'abandon des études. Après avoir chuté de 47,9 % en 1975-76 à 27,2 % en 1985-86, la probabilité pour un jeune d'abandonner allait faire un saut à 35,3 % en 1986-87 pour s'y maintenir par la suite (35,7 % en 1988-89).[2]

Tableau 1

Évolution de la fréquentation scolaire au Québec, en Ontario et au Canada

	Jeunes de 16 ans			Jeunes de 17 ans		
	Québec	Ontario	Canada	Québec	Ontario	Canada
1984-85	91 %	96 %	93 %	64 %	87 %	76 %
1986-87	88 %	97 %	94 %	66 %	90 %	79 %
1988-89	86 %	97 %	93 %	62 %	89 %	78 %

L'accroissement des exigences pour la certification, le relèvement de la note de passage de 50 % à 60 % et, dans une bien moindre mesure, l'élévation des seuils d'accès à la formation professionnelle expliquent en bonne partie l'augmentation du taux de décrochage observé.[3] On postulait que ces mesures conduiraient à une amélioration de la qualité des apprentissages en amenant les élèves à fournir des efforts supplémentaires. Elles se sont plutôt traduites, dans un contexte d'austérité et de pauveté croissantes, par une hausse des taux d'échec et d'abandon.

---

1 Statistique Canada. *L'éducation au Canada, Revue statistique pour 1988-89,* Ottawa, 1990.

2 MEQ, *Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire,* 1991.

3 Voir MAISONNEUVE, Daniel, *L'effet du changement de la note de passage au secondaire sur les cheminements scolaires,* MEQ, Avril 1989. Ajoutons qu'en 1986, la clientèle de la formation professionnelle était à son plus bas niveau et qu'elle s'accroît depuis.

Ces changements auraient exigé une véritable réforme pédagogique visant à donner aux élèves les plus faibles les moyens de faire face à ces nouvelles exigences. Or, cette réforme n'a pas eu lieu; les coupures budgétaires imposées ont vite eu pour effet de réduire les services pour ceux qui en avaient le plus besoin.

Ironie de la situation, le gouvernement adoptait, à la même époque, un programme de lutte à l'abandon des études qui vit notamment la création des premières écoles pour "raccrocheurs". Malheureusement, les objectifs de ce programme ont été évacués par les coupures et par les discours tapageurs sur l'excellence qui ont dominé la scène québécoise à compter du milieu des années quatre-vingt. Cela explique peut-être qu'il ait fallu plus de trois ans avant que l'on s'alarme de l'augmentation du taux d'abandon.

Les caractéristiques scolaires et sociales des décrocheurs ont été assez bien identifiées dans le plan d'action ministériel. Le taux d'abandon est de près de 50 % plus élevé chez les garçons que chez les filles; les jeunes de milieu pauvre décrochent deux fois plus que les autres; une majorité a connu au moins un échec dès l'école primaire. La répartition géographique révèle un taux d'abandon beaucoup plus élevé dans les régions périphériques; cela semble bien davantage relié à la situation socio-économique des régions qu'à des stratégies scolaires différenciées. En effet, on observe que plus l'indice socio-économique d'une région, tel que défini par la Commission des affaires sociales, est défavorable, plus le taux d'abandon est élevé.

La situation est particulièrement alarmante chez les autochtones où près de deux jeunes sur trois quittent l'école sans diplôme. Il y a urgence d'agir et de rechercher des formules pédagogiques mieux adaptées à leurs traditions. Mais, ici encore, il nous faut mentionner les conditions socio-économiques difficiles que connaissent les autochtones; près de 40 % des enfants vivent dans la pauvreté.

Quant à la réalité des élèves des communautés culturelles, elle demeure assez mal connue. Tout indique que leur situation est plus préoccupante, à tout le moins pour certains groupes, que ne le révèlent les conclusions rassurantes des études réalisées sur la population étudiante immigrée du début des années quatre-vingt.

Par ailleurs, si les motifs invoqués par les élèves pour expliquer leur décision de quitter l'école ont été assez bien identifiés (attrait d'un premier emploi, "platitude" de l'école, manque d'effort, échecs répétés, etc.), on connaît encore fort mal les facteurs qui expliquent la situation particulièrement difficile des garçons.

La connaissance que l'on possède du phénomène de l'abandon invite donc à des actions préventives précoces, ce que reconnaît le Ministre. Elle indique également que

ces actions devraient s'insérer dans une politique sociale beaucoup plus large. Il reste néanmoins quelques zones d'ombre que la recherche devrait venir éclairer.

Finalement, l'échec de la première campagne de lutte à l'abandon des études nous rappelle que l'objectif fixé par le Ministre, soit de faire passer à 80 % en 1996, le taux de diplomation des élèves inscrits au secteur des jeunes et des élèves de moins de 20 ans inscrits au secteur des adultes, est très exigeant. Tout invite à une étude attentive des conditions préalables à une école de la réussite ainsi que des mesures pédagogiques et organisationnelles proposées.

Toutefois, si cet objectif a l'avantage d'être quantifiable, on aurait tort de le tenir pour un objectif ultime. Il faudra faire encore mieux d'ici la fin du siècle. Car, aujourd'hui plus que jamais, pour les individus comme pour la société, l'obtention d'un diplôme d'études secondaires représente un minimum vital.

RECOMMANDATION:

1. a) Que des interventions particulières soient prévues pour améliorer la persévérance scolaire chez les garçons, chez les jeunes de milieux socio-économiquement faibles et des régions périphériques et que, lorsque nécessaire, soient entreprises des recherches visant à mieux connaître les facteurs expliquant le taux d'abandon élevé de ces populations.

   b) Qu'une attention spéciale soit apportée à la situation des élèves autochtones et que l'on recherche des formules organisationnelles et pédagogiques mieux adaptées à leurs traditions.

<u>Une école de la réussite: des exigences</u>

La CEQ adhère à l'objectif de réussite visé par le Ministre. Cet objectif est ambitieux et les conditions nécessaires à sa réalisation comportent des exigences pour l'ensemble de la société québécoise, pour les individus, pour les institutions et pour l'État.

Le Québec a connu des mutations sociales profondes au cours des dernières années. La famille, par exemple, n'est plus ce qu'elle était. Un jeune sur cinq vit dans une famille monoparentale, généralement avec sa mère; plus de la moitié des femmes ont intégré le marché du travail. Que dire de plus du caractère pluriethnique croissant de

notre société, des problèmes de toutes sortes auxquels les jeunes d'aujourd'hui sont confrontés, qu'il s'agisse de toxicomanie, de violence, de suicide.

L'école en a été affectée. Les exigences à son égard se sont multipliées. On compte désormais sur elle pour assurer l'intégration des jeunes en difficulté ou handicapés; on lui demande de franciser les nouveaux venus et d'assurer leur intégration; on l'incite à pallier les effets dramatiques d'une pauvreté croissante. Par nécessité, l'école est aussi devenue le lieu privilégié d'intervention sociale auprès des jeunes.

Loin de nous le rêve nostalgique d'un passé mythique. L'école d'aujourd'hui et de demain n'a d'autre choix que d'assumer ces nouvelles missions si elle veut assurer la réussite du plus grand nombre, car elle va demeurer la principale agence d'éducation, de formation et de socialisation des jeunes. Mais il faut bien admettre le lourd fardeau que l'on fait reposer sur l'école dans un contexte où l'obtention d'un diplôme d'études secondaires constitue la nouvelle norme d'intégration sociale. Sur l'école publique, faut-il préciser.

L'école de la réussite devra donc non seulement répondre à ces nouveaux besoins, elle devra encore se recentrer sur le succès de tous les élèves en accordant à chacun toute l'attention qu'il exige. Voilà le sens profond d'une école centrée sur les élèves. L'école de la réussite doit redécouvrir la grande valeur de la coopération à tous les niveaux, dans le but de faire échec à l'échec. Elle doit marquer clairement sa confiance dans les capacités de développement et de réussite des élèves.

Les tendances actuelles ne vont pas en ce sens. La vogue est plutôt à la concurrence et à la performance des meilleurs. Nos dirigeants ne jurent que par la compétitivité, sans s'attarder aux exclusions qu'elle génère. A l'école, la compétition contribue à forger un sentiment d'infériorité et une image de soi négative chez les plus faibles, ce qui les conduit à démissionner devant les difficultés. Parfois elle crée de telles pressions chez certains enfants que les cas d'épuisement scolaire se multiplient. Selon les résultats d'un sondage CROP publiés par la CEQ au début de décembre, la population québécoise est d'ailleurs majoritairement d'avis que l'école actuelle est trop fondée sur la compétition.

Au coeur de ce dispositif compétitif, il y a une école secondaire privée sélective, grassement financée par les fonds publics, que certaines écoles publiques cherchent à copier pour attirer la clientèle. Comment faire de l'école commune un succès lorsqu'on la prive d'une proportion importante des élèves les mieux adaptés à l'école et qui pourraient contribuer à en améliorer l'esprit et le climat? L'école de la réussite exige que l'on fasse de l'école primaire et secondaire une véritable école commune

qui accueille tous les jeunes sans distinction d'origine sociale ou ethnique, de sexe ou de couleur de peau.

Le défi de l'école de la réussite est aussi pédagogique. Il a pour noms prévention, motivation et adaptation. La prévention vise à éviter l'échec et ses effets néfastes sur l'estime de soi des élèves; elle exige que chaque élève puisse disposer des mesures dont il a besoin pour assurer sa réussite. La motivation, pour sa part, est à la source de l'apprentissage et l'adaptation de l'école aux réalités des élèves est une des façons de la faire naître. Les recherches en sciences de l'éducation et notamment en psychopédagogie nous indiquent aussi la voie à suivre en ce domaine: tenir compte des styles et des rythmes d'apprentissage variés, procurer les encouragements et les rétroactions appropriés, favoriser la coopération, etc.

Finalement, l'école de la réussite est une école qui vise le développement intégral de l'enfant. Elle a pour mission de transmettre ce qui constitue le plus précieux héritage de l'humanité: des connaissances, bien sûr, mais aussi des valeurs, des comportements, des attitudes. Ce n'est qu'ensuite qu'elle a pour mission de préparer au marché du travail.

Les mesures que nous proposons dans les pages qui suivent exigeront des investissements. Mais les sommes exigées pour réduire le nombre d'exclus sont sans doute beaucoup moins élevées que les dépenses sociales qui découlent de l'exclusion scolaire. L'abandon est souvent synonyme de sous-scolarisation, de chômage, de pauvreté, avec tous les coûts sociaux qui en découlent. Une étude réalisée pour le Comité sénatorial canadien des Affaires sociales, de la Science et de la Technologie a chiffré en milliards le coût du décrochage scolaire. C'est donc aussi à la lumière des engagements financiers qui seront pris que nous jugerons de la volonté ministérielle.

Bien sûr, ce n'est pas qu'une question d'argent. Les enseignantes et les enseignants, le personnel professionnel, le personnel de soutien sont prêts à faire les efforts qui s'imposent si on leur en donne les moyens. Ces efforts ne sauraient toutefois signifier pour nos membres un accroissement d'une charge de travail déjà beaucoup trop lourde. On peut compter sur leur engagement envers ces jeunes dont le présent et l'avenir leur tiennent profondément à coeur. Mais ce ne sera pas suffisant.

Toutes les institutions doivent être mises à contribution. Il leur appartient aussi de refaire de l'éducation une priorité. C'est toute la société québécoise qui doit réinvestir dans son école. Elle doit y réinvestir ses espoirs, ses aspirations.

Toutes ces mesures ne prendront cependant leur véritable sens que dans le cadre de politiques sociales qui visent à combattre la pauvreté et à assurer le développement régional. Il est inadmissible, dans une société riche comme la nôtre, que des enfants soient mal nourris, mal logés, insuffisamment vêtus. Le taux de mortalité infantile est presque deux fois plus élevé dans les quartiers pauvres de Montréal qu'ailleurs dans la région; les naissances prématurées et les bébés de faible poids sont plus nombreux. L'enseignement et l'apprentissage en souffrent. "Ventre affamé, n'a pas d'oreilles", dit le dicton.

Voilà pourquoi nous avons appuyé sans réserve le rapport du Groupe de travail pour les jeunes, présidé par Camil Bouchard, dont la première recommandation demande au gouvernement de tout mettre en oeuvre pour réduire au moins de moitié d'ici dix ans le taux de pauvreté chez les jeunes familles.[4] Ce n'est qu'en accordant la priorité à des emplois stables et bien rémunérés, en améliorant le soutien aux familles, en mettant le plein emploi et la formation au coeur des priorités sociales que l'on pourra y arriver.

RECOMMANDATIONS:

2. Que le gouvernement s'engage dans une véritable politique de plein emploi et qu'il fasse de la lutte à la pauvreté une priorité, notamment:

   - en améliorant le soutien financier aux familles à très faible revenu;

   - en créant des services de soutien parental durant la période entourant la grossesse;

   - en accroissant le nombre de logements sociaux.

3. Que les politiques du MEQ soient révisées en vue de favoriser l'existence d'une école primaire et secondaire qui accueille l'ensemble des élèves. Qu'en conséquence:

   - un moratoire soit décrété sur le développement de l'enseignement privé;

---

[4] Groupe de travail pour les jeunes, *Un Québec fou de ses enfants,* Gouvernement du Québec, 1991.

- l'existence d'écoles publiques qui sélectionnent leurs élèves à l'admission soit remise en question.

4. Que le gouvernement du Québec s'engage, dans un plan quinquennal, à accroître les budgets affectés à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés en matière de persévérance scolaire.

A l'éducation préscolaire et au primaire: améliorer la prévention

Nous savons gré au Ministre d'avoir reconnu que la prévention de l'abandon n'est pas la responsabilité exclusive de l'école secondaire mais qu'elle est aussi celle de l'école primaire et de l'éducation préscolaire. Malheureusement les mesures de prévention proposées sont loin d'être à la hauteur.

Les services de garde, que ce soit en garderies ou en milieu scolaire, ne répondent présentement qu'à 15 % des besoins. Les principaux payeurs sont toujours les parents et le personnel qui subventionnent ces réseaux par ses maigres conditions de travail et son travail bénévole. Les classes de maternelle cinq ans, pour leur part, ne sont, sauf exception, accessibles qu'à demi-temps. Ajoutons que l'absence de ressources financières allouées pour les services aux élèves en difficulté à ce niveau justifie plusieurs commissions scolaires de ne pas intervenir précocement auprès des jeunes enfants.

Le développement de l'éducation préscolaire permettrait non seulement d'assurer une meilleure prévention auprès des enfants en difficulté, mais pourrait contribuer à bien outiller l'ensemble des enfants et faciliter leur passage au primaire. A ce chapitre, le Québec accuse un retard important, comparativement à l'Europe, par exemple.

Initialement, le Ministre proposait de reporter au 31 mai l'âge d'admission à l'école sous prétexte que les élèves nés entre avril et septembre redoublaient davantage que les plus âgés. Si c'est bien ce qu'indiquait une étude du MEQ, elle révélait également que le risque d'abandon était pratiquement le même, quel que soit le mois de naissance de l'élève.[5] Nous avons été heureux de voir le Ministre se ranger à nos arguments et annoncer que cette proposition ne serait pas retenue.

---

5 BRAIS, Yves. *Retard scolaire au primaire et risque d'abandon scolaire au secondaire,* Québec, MEQ, 1991, 55 p.

Le Ministre annonçait toutefois du même souffle qu'il envisageait un système d'évaluation qui viserait à ce que les quelque 100 000 élèves qui entrent chaque année en première année puissent le faire au moment où ils seront prêts. La CEQ s'oppose fermement à un tel système d'évaluation qui aurait pour effet de mettre certains élèves - surtout les plus défavorisés, on le sait - en situation d'échec avant même leur entrée en première année. Cela, sans compter les investissements financiers et la mobilisation de services professionnels déjà insuffisants qu'exigerait une évaluation individualisée. Rappelons que, au début des années quatre-vingt, la CEQ a, avec l'appui de la Commission des droits de la personne, lancé une large campagne de boycottage de tels tests, à cause de leur caractère discriminatoire.

Une politique de lutte à l'échec exigerait plutôt que des mesures particulières soient prises pour venir en aide aux élèves qui rencontrent des difficultés lors de leur passage en première année. Voilà le sens d'une véritable politique de dépistage à laquelle nous pourrions donner notre accord. Actuellement, nombre d'élèves n'ont pas le soutien que leur situation exigerait, faute d'un dépistage adéquat et de ressources en nombre suffisant pour intervenir.

Nous croyons, dans le même ordre d'idée, que le Ministre devrait mettre fin à la politique de dérogation à l'âge d'admission à la maternelle et à la première année. Cette politique est porteuse d'arbitraire, elle favorise les familles qui ont les moyens de défrayer les coûts d'une consultation psychologique et détourne certains services professionnels de besoins beaucoup plus urgents.

L'étude que vient de publier la Direction de la recherche du MEQ sur la situation scolaire des élèves admis avec dérogation ne saurait servir de justification à une telle politique. On y compare ces élèves à l'ensemble des élèves admis à l'âge réglementaire. Il faudrait plutôt les comparer à des élèves de même âge et de même milieu social qui ont suivi le cheminement normal.

En ce qui concerne le nombre de cycles au primaire, nos membres n'ont pas vu d'avantages à un découpage en trois cycles pas plus qu'à l'instauration d'un temps fort d'évaluation entre chacun. La prévention exige une intervention adaptée dès que les difficultés surgissent. Le personnel enseignant est le mieux à même de juger des besoins, et il n'est pas nécessaire d'ajouter de nouvelles évaluations centralisées pour ce faire.

Le CSE, qui est à l'origine de cette proposition, disait vouloir ainsi favoriser un modèle de promotion plus souple qui aurait permis de favoriser le progrès continu et d'éviter les redoublements. Le Ministre propose d'ailleurs une révision des pratiques de

redoublement, de récupération et de soutien. Cette révision s'impose, mais il faudrait y voir un peu plus clair.

Le redoublement coûte annuellement plus de 500 millions; c'est beaucoup. Environ un élève sur quatre entre au secondaire avec un an de retard ou plus. Près des deux tiers de ceux-ci abandonneront l'école. Le redoublement ne semble pas favoriser la récupération souhaitée et il est souvent vécu par les élèves comme une exclusion humiliante.

Cela nous indique qu'il est urgent de consacrer davantage d'énergie à la correction des difficultés scolaires rencontrées par les élèves. On peut y arriver notamment par une amélioration des ressources en orthopédagogie et par l'adoption de modèles plus efficaces d'intervention.

La France vient de procéder à un "renouvellement" de l'enseignement primaire dans le but d'assurer la continuité des apprentissages sans répétitions ni ruptures inutiles. Les échéances annuelles sont modifiées au profit d'un découpage en deux cycles de trois ans. On peut allonger ou raccourcir un des cycles d'une année, selon les besoins de l'élève. On ne parle plus alors de redoublement, les cycles étant justement destinés à éviter qu'un enfant n'ait à refaire une année à l'identique. Il pourrait être intéressant de suivre de près cette expérience. Rappelons qu'avant son application, elle fut précédée d'une large consultation et d'une expérimentation d'une année dans trente-trois départements.

Sur un autre plan, certaines inquiétudes ont été exprimées concernant le temps d'enseignement consacré à chacune des matières au primaire. Tout indique que la priorité est accordée à la langue première et à la mathématique, au détriment d'autres matières, notamment l'éducation physique, les sciences humaines, les sciences de la nature et les arts. Les enseignantes et enseignants considèrent qu'il leur faut consacrer beaucoup plus de temps que prévu pour atteindre les objectifs fixés dans les matières de base.

Il est certain qu'une formation plus équilibrée pourrait permettre de susciter un plus grand intérêt pour l'école chez des élèves qui excellent en éducation physique, en arts, etc. L'intégration des matières est sûrement une approche à privilégier. Mais elle exige une formation appropriée et un matériel pédagogique adéquat. Il faudrait éviter que le fardeau d'un tel changement soit supporté individuellement par les enseignantes et enseignants.

Finalement, il est certain que la réussite passe par un soutien adéquat aux élèves en difficulté. Les enseignantes et enseignants ne manquent pas de rappeler l'insuffisance

des mesures de dépistage et d'intervention précoce, le manque de matériel didactique adéquat, l'insuffisance des services professionnels et des services de soutien aux élèves.

L'intégration en classe régulière des élèves handicapés ou en difficulté exige que tout élève intégré soit pondéré en conséquence dans le calcul du nombre d'élèves par groupe et que l'enseignante ou l'enseignant reçoive les services de soutien appropriés. Une enveloppe budgétaire distincte pour cette catégorie d'élèves serait de nature à garantir que les services prévus leur sont effectivement consentis.

Par ailleurs, l'Office des personnes handicapées ne dispose plus de budget pour les programmes d'accompagnement des enfants handicapés qui sont intégrés. Cela vient encore aggraver la situation.

RECOMMANDATIONS:

5. Que soit élaborée une politique de la petite enfance visant la création d'un système coordonné de services à caractère préventif, éducatif et non scolarisant, dispensés tant dans les garderies sans but lucratif, les services de garde en milieu scolaire que dans les maternelles. Que le tout soit sous la responsabilité du MEQ.

6. Que le MEQ assure la mise sur pied progressive d'un réseau de maternelles cinq ans obligatoires et à temps plein et que des maternelles quatre ans à mi-temps et des garderies soient rendues accessibles à des populations cibles.

7. Que le soutien aux élèves en difficulté soit amélioré, notamment:

   en allouant des ressources spécifiques pour ces élèves au préscolaire;

   - en introduisant une norme pour déterminer le nombre de ressources en dénombrement flottant, en psycho-éducation et en orthopédagogie, en fonction de la clientèle étudiante;

   - en ajoutant le personnel enseignant, professionnel et de soutien nécessaire au primaire.

8. a) Que le découpage du primaire en deux cycles soit maintenu.

   b) Que le MEQ soumette à la consultation les moyens qu'il entend privilégier pour éviter le redoublement et favoriser la récupération, lorsque nécessaire.

9. a) Que l'âge chronologique demeure le critère d'entrée à l'école et que la date de référence pour l'âge d'entrée reste fixée au 1er octobre.

   b) Que le Ministre mette fin à la politique actuelle de dérogation à l'âge d'admission à la maternelle et à la première année.

Au secondaire: offrir de meilleurs services, mais éviter les bouleversements

Le passage du primaire au secondaire constitue un moment crucial du cheminement scolaire. Les décrocheurs sont nombreux à avoir vécu ce passage comme un choc, un changement brutal et à le mentionner comme une des causes de leur abandon. Le Ministre propose, comme solution, de rendre plus efficaces les pratiques d'accompagnement et d'encadrement, particulièrement au premier cycle du secondaire.

Nos membres sont prêts à collaborer; ils tiennent à souligner d'ailleurs que des améliorations importantes ont été apportées ces dernières années aux pratiques d'accompagnement et d'encadrement existantes. Des écoles secondaires ont eu recours au tutorat (chaque élève se voit affecter un enseignant-tuteur), d'autres à diverses formules de titulariat, d'autres encore ont complètement transformé l'organisation physique et certaines en ont même fait un élément central de leur projet éducatif.

Le Ministre a par contre laissé entendre qu'il pourrait privilégier le titulariat, sans toutefois préciser s'il s'agissait de généralistes ou de spécialistes de quelques matières. Nous l'avons rappelé plus haut, certains milieux ont déjà opté pour une telle formule. Nous croyons qu'il appartient justement aux écoles de choisir l'approche la plus conforme à leurs besoins et qu'il serait erroné d'imposer à toutes le même modèle d'encadrement.

Garantir la stabilité du régime pédagogique

Il a également été question, en certains milieux, de revenir à des regroupements homogènes des élèves afin d'assurer une plus grande réussite. Il est vrai que l'école doit aujourd'hui répondre aux besoins d'une population scolaire de plus en plus hétérogène et que cette situation n'est pas sans créer de difficultés. L'hétérogénéité des classes ajoute à une charge de travail déjà lourde. Les enseignantes et enseignants ne sont pas toujours à même de rencontrer la diversité d'intérêts et de rythmes de leurs élèves.

Mais nous croyons qu'un retour aux voies d'apprentissage qui caractérisaient l'enseignement secondaire des années soixante-dix ne serait pas profitable à la majorité des élèves.[6] Les sciences de l'éducation nous apprennent que les élèves les plus faibles sont désavantagés par les regroupements homogènes, alors que les plus forts n'en tirent guère d'avantages. C'est justement pour ces raisons que ce modèle d'organisation a été revu il y a une dizaine d'années. Les élèves de la voie allégée se sentaient exclus, ne manifestaient aucun intérêt et abandonnaient l'école en très grande proportion.

Il est néanmoins certain que l'organisation scolaire doit manifester une certaine souplesse et favoriser une pédagogie différenciée. Par exemple, les cheminements particuliers en formation de base visent à tenir compte des besoins particuliers des élèves en difficulté et répondent à ce besoin de souplesse. Il faudrait cependant s'assurer que les jeunes qui se retrouvent temporairement dans ces cheminements bénéficient du soutien nécessaire afin qu'ils puissent, dès que possible, réintégrer la classe ordinaire. Il faut aussi tenter de réunir les conditions qui pourraient permettre de tirer profit de l'hétérogénéité d'une classe par des approches pédagogiques adaptées: tutorat, apprentissage coopératif, etc.

Mais, il est vrai que l'uniformité du régime pédagogique au secondaire laisse peu de place au choix des élèves et permet peu de tenir compte de leurs intérêts particuliers. Au deuxième cycle, il pourrait être souhaitable de laisser davantage d'options au choix des élèves afin de tenir compte de leurs intérêts et de favoriser une orientation progressive.

---

6 C'est aussi le point de vue du CSE, dans un avis qu'il transmettait au ministre de l'Éducation en 1989: *Améliorer l'éducation scientifique sans compromettre l'orientation des élèves.*

Ici, c'est toute la question de la grille-matières qui est en cause. A ce chapitre, il faudrait éviter les improvisations. L'école secondaire a besoin d'une stabilité certaine. A court terme, elle n'est ni prête ni disposée à une nouvelle révision des régimes pédagogiques. On en est encore à s'ajuster aux changements multiples des dernières années.

Face à la rapidité des transformations que connaît l'humanité, on ne pourra éviter d'interroger le contenu et les objectifs de la formation secondaire. Pour cela, il faudra du temps et du sérieux. Il faut que cesse l'ère des bouleversements improvisés.

Cette remarque vaut également pour la remise en cause des "petites matières": formation personnelle et sociale, enseignement moral, économie familiale et éducation au choix de carrière. Chacun des ces programmes remplit un rôle nécessaire. On voit mal, par exemple, à un moment où les jeunes manifestent tant d'incertitude face à leur avenir et alors que l'on s'interroge sur le meilleur moyen de les amener à "un projet scolaire ou professionnel clairement défini", ce qui pourrait inspirer l'abolition du cours d'éducation au choix de carrière. On pourrait en dire autant des trois autres programmes. Que dire de l'importance de l'éducation aux valeurs et aux droits dans un contexte où les changements sociaux bouleversent les références éthiques.

Par contre, il semble fondé de constater certaines redondances d'un programme à l'autre. Ceux-ci pourraient être revus ce qui permettrait de mieux définir encore la spécificité de chacun. Le Ministre vient d'ailleurs d'annoncer l'ajout d'un volet concernant les toxicomanies au programme de formation personnelle et sociale. Nous sommes malheureusement dans l'impossibilité d'en commenter le contenu, puisque celui-ci ne nous a pas encore été acheminé, malgré notre demande. Toutefois, l'idée d'intégrer le volet éducation sexuelle à l'enseignement moral ou religieux nous paraît pour le moins saugrenue. Nous voyons mal comment la morale religieuse pourrait, en matière de sexualité, servir de normes aux adolescentes et adolescents d'aujourd'hui.

Sur un tout autre plan, la CEQ ne voit pas de motifs justifiant une redéfinition de l'organisation pédagogique du secondaire. La proposition du Ministre de créer un premier cycle de trois ans suivi d'une sanction des études ne semble répondre à aucun objectif précis en matière de persévérance scolaire. Au contraire, on peut même craindre que l'instauration de ce demi-diplôme ne devienne une incitation à l'abandon, certains pouvant le considérer comme terminal. Ce nouveau diplôme n'est pas sans rappeler le diplôme du cours complémentaire qui existait avant la réforme des années soixante. On peut se demander quelle sera sa valeur sur le marché du travail. Cherche-t-on ainsi à camoufler un faible taux de diplomation au secondaire?

En formation professionnelle, des seuils d'accès à maintenir

Peut-être faut-il ici établir un lien avec le projet du Ministre de réviser les seuils d'accès à la formation professionnelle. Cette révision est loin de faire consensus. Lors de la consultation sur notre politique de formation professionnelle, menée l'an dernier, nos membres nous ont clairement fait valoir que les seuils d'accès actuels constituaient une base essentielle à la réussite scolaire dans les nouveaux programmes de formation professionnelle.

Voilà toutefois, qu'en marge des colloques régionaux, la Direction générale de la formation professionnelle propose un ensemble de changements qui viendraient bouleverser une nouvelle fois le régime pédagogique de ce secteur. Selon ce projet:

- la filière du certificat d'enseignement professionnel (CEP) disparaîtrait comme telle et ses programmes seraient intégrés à la filière conduisant au diplôme d'enseignement professionnel (DEP);

- aucune durée minimale ne serait établie pour la nouvelle filière DEP ainsi constituée. Un programme menant à un DEP pourrait vraisemblablement varier entre 450 et 1 800 heures;

- pour la majorité des élèves en formation professionnelle, c'est-à-dire ceux qui ne sont plus assujettis à l'obligation de fréquentation scolaire, les préalables seraient prescrits programme par programme et définis selon le principe des préalables fonctionnels. Il n'existerait plus aucune référence à un niveau quelconque de scolarisation, que ce soit le secondaire III, IV ou V.

Si ce projet était mis en application, cela risquerait de provoquer une telle confusion quant à la nature et à la qualité de la formation professionnelle secondaire, que son existence même risquerait d'être remise en cause, à court terme, par le monde du travail.

Nous pensons qu'il faut prendre une autre avenue. Etablissons au point de départ que même si les seuils actuels représentent une contrainte importante dans la poursuite du cheminement scolaire de plusieurs jeunes, ils ne constituent pas une exigence démesurée, tant du point de vue de la vie en société que des contenus de plus en plus complexes des programmes de formation professionnelle. Si on reconnaît la pertinence de ces seuils d'accès, il faudra permettre aux jeunes de les atteindre. Pour cela, il faudra manifestement faire plus que ce qui se fait actuellement.

L'inventaire des pratiques favorisant la réussite scolaire, réalisé par le Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES), révèle que certaines commissions scolaires offrent déjà aux jeunes intéressés à la formation professionnelle un cadre adapté leur permettant d'atteindre les seuils d'accès ou de compléter certains cours, tout en poursuivant leur formation professionnelle. De telles pratiques doivent être développées de façon à diversifier les cadres permettant aux jeunes d'atteindre des objectifs de scolarisation satisfaisants.

Par ailleurs, plusieurs jeunes sont attirés par une formation pratique correspondant à l'actuelle filière CEP. Une telle filière a intérêt à garder sa spécificité. On pourrait la revaloriser en faisant de celle-ci le cadre d'un véritable système d'apprentissage.

Mais il ne faudrait pas que ces discussions concernant les seuils d'accès masquent une autre contrainte à l'accessibilité: la carte des enseignements. Les projets du MEQ annoncent une nouvelle vague de rationalisation qui a toutes les chances de réduire encore plus le nombre d'options disponibles dans les différentes régions. Nous pensons, au contraire, que toute révision de la carte des enseignements devrait viser à favoriser une plus grande accessibilité à la formation professionnelle, tout particulièrement dans les régions périphériques.

Des services à développer

En plus des services d'enseignement, les services éducatifs comprennent des services complémentaires qui ont pour but de favoriser la progression continue des élèves, notamment en contribuant à développer leur autonomie, leur créativité et leur sentiment d'appartenance à l'école et en concourant à la solution des difficultés qu'ils rencontrent.[7] Ces objectifs valent tant pour le primaire que pour le secondaire.

Ces services comprennent l'animation de la vie étudiante et des activités parascolaires ainsi que différents services personnels aux élèves. Malgré leur importance dans une politique de lutte à l'abandon des études, les services complémentaires ont été grandement négligés par le projet ministériel.

Le CSE rappelait, il y a quelques années, au ministre de l'Éducation, que l'organisation d'activités parascolaires va souvent de pair avec une amélioration de la motivation, une diminution des problèmes de discipline, une baisse de l'absentéisme et du taux de

---

[7] MEQ, *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire*, 1990.

décrochage.[8] Or, pour diverses raisons, notamment budgétaires, ces activités n'occupent plus la place qui devrait être la leur dans l'école secondaire moderne.

Ces activités - qui peuvent être du domaine sportif, artistique, scientifique, communautaire ou social - sont autant de moyens qui, tout en s'avérant utiles à l'enseignement, contribuent à créer un milieu de vie stimulant. Elles sont aussi, pour les jeunes, des occasions de se valoriser et de développer un sentiment d'appartenance à l'école. Elles peuvent être une bouée pour les jeunes en situation d'échec et représentent souvent les seules activités de cette nature accessibles aux jeunes de milieux socio-économiquement faibles.

Lorsqu'il est question de l'abandon scolaire et de ses causes - notamment la violence, les toxicomanies, l'isolement... - on pense tout de suite à la prévention et aux recours qu'il faut offrir aux jeunes et aux adultes en formation. Les services de psychologie, de psycho-éducation, d'orthophonie, de travail social, de santé et d'orientation ne sont pas un luxe, mais une nécessité. Dans le cas des élèves en formation professionnelle, il faudrait encore ajouter les services de placement. Or, un peu partout, on se plaint de l'insuffisance de ces services qui ont été lourdement frappés par les coupures successives.

Le Ministre vient de consentir des budgets supplémentaires pour l'engagement de ressources spécialisées en toxicomanie. L'approche retenue en serait une de prévention, non de répression nous dit-il. Mais, rien n'indique qu'il s'agisse du besoin le plus urgent dans toutes les écoles secondaires et que les divers services existant ne seraient pas en mesure de répondre à ce besoin si on leur en donnait les moyens. Ce dont les écoles secondaires ont besoin, c'est de services professionnels et de soutien stables et diversifiés. Actuellement, les commissions scolaires ne sont pas tenues d'offrir ces services, à l'exception des services de pastorale.

RECOMMANDATIONS:

10. Que le MEQ fasse connaître les différents modèles d'accompagnement et d'encadrement mis en place dans différents milieux pour faciliter le passage et l'intégration au secondaire et que les écoles soient invitées à en discuter et à appliquer l'approche la plus conforme à leurs besoins.

---

[8] CSE, *Les activités parascolaires à l'école secondaire: un atout pour l'éducation.* Avis au ministre de l'Éducation, 1988.

11. Que le MEQ se dote d'une politique claire concernant les activités parascolaires au secondaire: nature des activités, personnel requis, financement, etc.

12. Que les commissions scolaires soient tenues d'offrir en nombre suffisant tous les services professionnels (orientation scolaire, psychologie, psycho-éducation, orthophonie, services de santé et services sociaux) dont les élèves, jeunes et adultes, ont besoin et que les allocations budgétaires soient prévues en conséquence.

13. Afin d'assurer la stabilité dont l'enseignement secondaire a besoin et d'éviter l'improvisation dans les changements à apporter au régime pédagogique:

    - que l'organisation actuelle en deux cycles (2 ans et 3 ans) soit maintenue;

    - que des efforts soient consentis pour diversifier les approches pédagogiques afin de permettre à davantage de jeunes d'atteindre les seuils d'accès à la formation professionnelle;

    - que l'actuelle filière CEP soit revalorisée par le développement d'un véritable système d'apprentissage;

    - que toute révision de la carte des enseignements en formation professionnelle vise à favoriser une plus grande accessibilité des jeunes et des adultes.

Le calendrier scolaire: un faux problème

Les propositions ministérielles à ce chapitre n'ont guère reçu d'appui, ni de la part des participantes et participants aux colloques régionaux, ni de la part du public comme l'a révélé un sondage dont les résultats viennent d'être rendus publics par la CEQ.

Le Ministre propose de porter de 180 à 185 le nombre minimum de jours de classe et d'exclure de ce nombre les journées prévues pour l'accueil des élèves. Cette mesure aurait pour conséquence directe une réduction du nombre de journées pédagogiques. D'une part, nos membres considèrent ces journées comme essentielles à leur travail, particulièrement dans une démarche d'amélioration de l'école qui exigera de la mise à jour et du travail d'équipe. D'autre part, ils considèrent qu'une entrée progressive est nécessaire à une meilleure adaptation à l'école des tout-petits.

Ils s'opposent aussi à cette mesure car ils ne voient pas de relation évidente avec l'amélioration de la persévérance scolaire. Ce n'est pas, disent-ils, en gardant les élèves quelques jours de plus à l'école que l'on va susciter l'enthousiasme de celles et ceux qui vivent déjà péniblement l'école. Les dizaines de millions qu'exigerait cette mesure (transport scolaire, rémunération supplémentaire) pourraient être utilisés beaucoup plus efficacement.

Les débats et recherches qui ont eu cours sur cette question ces dernières années, particulièrement aux Etats-Unis, valent d'être rappelés:[9]

- la grande majorité des chercheurs ne croient pas que l'allongement de l'année scolaire contribuerait à améliorer le rendement scolaire;

- les comparaisons internationales n'établissent pas de relation entre le nombre de jours de classe et les résultats obtenus dans différents pays;

- le rapport coût/bénéfice d'une telle mesure (lorsque le personnel est rémunéré en conséquence) n'est pas du tout avantageux.

Bien sûr, nous admettons que le temps est un élément majeur dans tout apprentissage. Le temps qui compte, c'est d'abord celui où les élèves sont "à l'ouvrage", en situation d'apprentissage efficace. Or, justement, dans le cas des élèves à risque surtout, l'absentéisme, l'inattention, le découragement hypothèquent lourdement le temps d'apprentissage.

Augmenter le temps consacré à un apprentissage efficace passe notamment par:

- l'utilisation d'une variété d'approches pédagogiques permettant de rejoindre des styles variés d'apprentissage;

- une rétroaction immédiate, fréquente et positive pour soutenir l'apprentissage;

- des méthodes pédagogiques qui minimisent les temps morts (attente, inattention...) et favorisent la collaboration entre les élèves (le tutorat et l'apprentissage coopératif, par exemple);

---

9 National Education Association, *Extending the school day/year: proposals and results.* What Research Says About, No 9, 1987.

- un climat propice à l'intérieur de la classe et de l'école;
- une diminution des évaluations visant une seule fin de contrôle;
- un soutien aux élèves qui rencontrent des problèmes.

Nous croyons donc qu'il serait beaucoup plus adéquat de mettre à la disposition des milieux une banque de suggestions et de ressources qui pourraient contribuer à améliorer l'efficacité du temps d'enseignement et d'inviter chaque milieu à se les approprier. Les jeunes qui abandonnent disent très souvent trouver l'école "plate"; ils n'y voient aucun intérêt. Il y a là un défi pédagogique à relever et des besoins en perfectionnement à combler. Le CRIRES a déjà procédé à un inventaire des pratiques novatrices favorisant la réussite ayant cours dans les écoles. Un tel inventaire mériterait d'être largement diffusé.

Le Ministre proposait également un certain nombre de balises que chaque commission scolaire serait invitée à respecter. Nos membres reconnaissent la pertinence d'une certaine uniformité nationale, particulièrement en ce qui concerne la répartition égale des jours de classe en étapes. Ils souhaitent toutefois que la souplesse actuelle en matière d'aménagement de l'année scolaire soit maintenue, quitte à favoriser une concertation régionale. Quant à la tenue de deux journées pédagogiques réseau, leur contenu devrait être décidé en concertation et il devrait appartenir à chaque milieu d'en décider du moment. Rappelons que l'enquête que vient de publier le CSE sur les enseignantes et enseignants révèle que ces derniers se disent très peu consultés sur le choix des thèmes des journées pédagogiques et que nos propres études révèlent qu'il s'agit là d'un élément d'insatisfaction au travail.

Il ne faudrait toutefois pas que ce désir d'une plus grande uniformité se traduise par l'imposition du moment où devraient se tenir les journées pédagogiques ni par l'introduction d'évaluations centralisées à la fin de chacune des étapes. Cela devra se faire dans le respect de l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants et des décisions prises localement.

Quant à la proposition du Comité Poulin visant à allonger la période de congé hivernal pour économiser des frais de chauffage, elle nous paraît carrément farfelue.

RECOMMANDATIONS:

14. a) Que le nombre de jours de classe soit maintenu à 180.

    b) Que des activités d'accueil visant à faciliter l'intégration des élèves à l'école et à humaniser le plus possible les premiers contacts soient prévues à l'intérieur de ces 180 jours.

    c) Que l'entrée progressive soit maintenue pour le préscolaire, la première année et les classes d'enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

15. Que le MEQ mette à la disposition des milieux un inventaire des moyens pédagogiques susceptibles de contribuer à améliorer l'efficacité du temps d'enseignement et que des mesures de perfectionnement soient prévues pour en faciliter l'application.

Le personnel et les élèves: au coeur de la vie de l'école

Nous avons déjà manifesté notre grande satisfaction quant aux propos revalorisants du Ministre sur la profession enseignante. Nous avons toutefois regretté que le personnel professionnel et le personnel de soutien soient presque oubliés. Nous nous sommes également réjouis de la volonté exprimée de recentrer l'école sur les élèves. Un tel projet comporte néanmoins des exigences.

Cet automne, les enseignantes et les enseignants ont été l'objet de beaucoup d'attention. Leurs attitudes, leurs opinions, leurs problèmes et leurs espoirs ont été scrutés à la loupe par trois études publiées par le CSE, la CEQ et l'IRAT.[10] Ils se sentent non respectés, dévalorisés. Ils se plaignent du fait que la complexité de leur travail échappe au public. Leurs points de vue sur les réalités pédagogiques ne sont pas sollicités ou pas pris en compte, opinion partagée par les conseillères et conseillers pédagogiques. Près de la moitié d'entre eux considèrent même qu'ils n'ont pas suffisamment leur mot à dire sur ce qu'il faut enseigner en classe.

---

10 CEQ-IRAT, *Vieillissement et condition enseignante,* 1991. CARPENTIER-ROY, Marie-Claire, *Organisation du travail et santé mentale chez les enseignantes et les enseignants du primaire et du secondaire,* CEQ, 1991. BERTHELOT, Michèle, *Enseigner: qu'en disent les profs,* CSE, 1991.

Les collectifs de travail sont quasi inexistants et les contacts difficiles faute de temps ou de plage horaire le permettant, surtout au primaire. Tout cela favorise l'isolement. On se replie sur sa salle de classe qui demeure heureusement source de satisfaction. Car malgré ces difficultés les enseignantes et les enseignants gardent espoir; les "passionnés" sont encore nombreux.

Dans tous les colloques régionaux, nos membres ont répété que la revalorisation de l'éducation passait par la revalorisation du personnel qui y travaille. Des mesures ont été identifiées, des suggestions ont été faites.

Ainsi, les enseignantes et les enseignants ont manifesté leur intérêt pour une diversification des tâches qui leur permettrait de collaborer à l'initiation pratique de leurs jeunes collègues. Il serait également souhaitable qu'ils puissent concevoir ou expérimenter du matériel ou des méthodes pédagogiques, participer à des projets de recherche, organiser des activités parascolaires, etc., en collaboration avec le personnel professionnel directement concerné. Ils souhaitent que cette diversification favorise la coopération entre collègues plutôt que la création d'un fonctionnement hiérarchique.

Toutefois, comme le rappelle le CSE dans son dernier rapport au Ministre, toute proposition de diversification ne sera bien accueillie que dans la mesure où elle ne contribuera pas à accroître une tâche déjà trop lourde.[11] Ces éléments devront être l'objet de négociation et comme cette redéfinition risque d'avoir des conséquences sur le travail d'autres catégories de personnel, cette négociation ne pourra se faire qu'en concertation.

Le Conseil rappelait également que la création de deux classes au sein du personnel enseignant n'est pas de nature à favoriser l'émergence d'équipes professionnelles solides. Le recours à la précarité, ajoutait le Conseil, devrait être une mesure d'exception permettant de répondre à des besoins ponctuels. Cette dernière remarque vaut pour tout le personnel de l'école.

En effet, la précarité d'emploi est devenue un véritable fléau en éducation. Selon nos données, en 1987-88, 28,4 % du personnel enseignant des commissions scolaires, 29 % du personnel professionnel et 39,5 % du personnel de soutien étaient à statut

---

11 CSE, *La profession enseignante: Vers un renouvellement du contrat social,* Rapport annuel 1990-1991 sur l'état et les besoins de l'éducation, 1991.

précaire.[12] Ce fléau touche particulièrement les femmes et les jeunes. Chez les moins de trente ans, on a trois "chances" sur quatre de connaître la précarité. Ces données sont loin de l'exagération; une étude du MEQ, publiée en 1990, constatait un taux de précarité de 38,9 % chez les enseignantes et enseignants.[13]

La précarité représente une menace pour la qualité de l'éducation en raison des limites qu'elle impose au travail, de l'insécurité qu'elle provoque chez l'individu et de l'instabilité des services qu'elle engendre. Cette situation est d'autant plus difficile à vivre que l'on croit à son travail et que l'on a foi en l'éducation.

Nous avons déjà noté qu'il était fort peu question du personnel professionnel et du personnel de soutien dans les propos du Ministre. Ces personnes sont aussi "en première ligne". Nous avons insisté plus haut sur le rôle important des services professionnels dans la prévention de l'abandon. Ces personnes occupent aussi une place de premier plan dans la vie de l'école. Il ne faudrait pas non plus oublier que, chez le personnel de soutien, certaines fonctions impliquent un contact quotidien avec les élèves. La technicienne ou le technicien en éducation spécialisée, les personnes assurant les services de garde en milieu scolaire, la secrétaire de l'école, le concierge en savent parfois beaucoup sur les problèmes sociaux et personnels des élèves. Ces personnes peuvent s'avérer précieuses dans la lutte au décrochage.

Quant aux élèves, s'ils sont au coeur de l'école dans les discours, ils sont loin de l'être dans la réalité. Selon l'étude du CSE, près de la moitié des enseignantes et enseignants du secondaire sont d'avis que les jeunes n'ont pas suffisamment de pouvoir à l'école; c'est aussi l'opinion de plus du tiers de leurs collègues du primaire.

---

12 CEQ, *Vivre la précarité. La réalité méconnue des enseignantes et enseignants à statut précaire,* (D9241), 1988.
L'autre école. La réalité des professionnelles et professionnels à statut précaire, (D9277), 1989.
La précarité du travail chez le personnel de soutien des commissions scolaires: un portrait de la situation pour les membres de la FPS (CEQ), (A8990-CG-006), 1989.

13 BOUSQUET, Jean-Claude, *Les besoins de recrutement de personnel enseignant à temps plein par les commissions scolaires de 1989 à 2011,* Gouvernement du Québec, MEQ, (28-2506), Coll. Etudes et Analyses, 1990.

L'école est un milieu de vie pour les jeunes et l'amélioration de celui-ci serait sans conteste favorable à la persévérance scolaire. Après tout, personne ne cherche à abandonner un milieu qui lui plaît. Les activités parascolaires sont irremplaçables à ce chapitre, nous l'avons rappelé. C'est plus largement la reconnaissance de l'importance de la vie étudiante qui est en cause et le rôle que doivent assumer des structures démocratiques de représentation pour les élèves.

L'école pourrait aussi se faire beaucoup plus accueillante en dehors des heures de classe, comme cela se fait dans certaines régions, avec la collaboration de la communauté. C'est dire à quel point il est important de faire de l'école un milieu de vie stimulant et motivant en associant plus étroitement les élèves aux solutions qui les concernent directement.

La lutte à l'abandon gagnerait sûrement à s'appuyer davantage sur l'intervention des jeunes eux-mêmes. Leur participation aux activités anti-décrochage serait un atout certain. On pourrait encourager les jeunes à mettre sur pied leur propre comité d'aide aux décrocheurs potentiels; ces derniers, dans certains cas, pourraient accepter plus facilement de se confier à des pairs. Au primaire, les élèves peuvent aussi s'avérer des intervenants efficaces pour contrer l'échec scolaire.

La culture des jeunes interroge l'école à bien d'autres titres. L'effet de la télévision, par exemple mérite d'être pris en compte, tant au plan de son impact comme mode d'accès à des savoirs nouveaux qu'au plan de ce qu'elle génère comme réflexes au niveau de l'apprentissage. Et que dire des valeurs qui y sont véhiculées au cours d'heures d'écoute souvent plus longues que celles passées dans la salle de classe.

Le plan d'action ministériel s'attarde à deux éléments du vécu des jeunes; il propose un programme de lutte contre la drogue et une étude du phénomène croissant du travail chez les moins de 16 ans. Ces éléments, nous le reconnaissons sont liés à la persévérance scolaire. Nous avons déjà insisté sur la nécessité d'une approche éducative et préventive aux toxicomanies.

Quant au travail des jeunes, il pourrait s'avérer nécessaire de revoir les dispositions législatives à cet égard. Au cours de l'histoire, on observe des liens étroits entre la scolarisation et le travail des enfants. Ainsi, l'adoption de la première loi québécoise sur la fréquentation scolaire obligatoire en 1943 est-elle allée de pair avec l'adoption d'une loi concernant le travail des jeunes de quatorze ans et moins. A cette époque, une telle législation posait des problèmes aux familles ouvrières et paysannes qui comptaient en partie sur le travail de leurs enfants pour subvenir à leurs besoins.

La situation n'est guère différente aujourd'hui. Si, pour certains jeunes, le travail sert d'abord à l'achat de biens de consommation superflus, pour d'autres, il est nécessaire pour combler les besoins fondamentaux auxquels la famille n'est pas toujours en mesure de pourvoir.

Ces dernières années, le phénomène a connu une croissance rapide. Le taux d'activité rémunérée des jeunes de 15 à 19 ans qui fréquentent l'école à temps plein a plus que doublé entre 1975 et 1989, passant de 19 % à 39 %.[14] Ce travail n'a pas nécessairement des conséquences négatives sur la persévérance scolaire; tout dépend du temps qu'on y consacre et des objectifs que l'on poursuit.

Une étude réalisée auprès des élèves de 12 à 17 ans de la commission scolaire des Découvreurs, à Ste-Foy, a néanmoins noté "une association entre les difficultés scolaires et le travail rémunéré le soir en semaine ou la fin de semaine, particulièrement si ce travail dure sept heures ou plus par jour".[15] On a également observé un taux d'absentéisme plus élevé chez les élèves qui ont un travail rémunéré.

Dans plusieurs provinces canadiennes, des lois encadrent le travail des jeunes de moins de seize ans. Ces lois fixent le nombre d'heures de travail permis, les jours d'école et les jours de congé ainsi que certaines balises concernant l'horaire de travail (interdiction après 21 ou 22 heures). Le gouvernement devrait envisager une telle hypothèse. Il devrait également prévoir des mesures particulières pour venir en aide aux jeunes dans le besoin, pour qui le travail est une nécessité.

Finalement, c'est toute la question de la gestion de l'école qui doit être soulevée. Il apparaît clairement qu'une redéfinition s'impose pour redonner plus de pouvoir au personnel et aux élèves. Dans certains milieux, par exemple, il existe des comités de participation à la gestion de l'école et de la commission scolaire. Cela exige qu'une véritable concertation remplace les consultations bidon et que les directions d'école se fassent plus pédagogues qu'administratrices.

---

14 Langlois, R. & al. *La société québécoise en tendances, 1960-1990,* IQRC, Québec, 1990.

15 Tard, C. & Boiteau, C. *Les habitudes de vie et la réalité des jeunes des écoles secondaires de la commission scolaire des Découvreurs,* Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, Québec, 1991, p. 23.

RECOMMANDATIONS:

16. Que le gouvernement envisage l'adoption d'une disposition législative visant à mieux encadrer le travail des jeunes.

17. Que le MEQ invite les milieux scolaires:

    a) à accorder une place plus importante au personnel dans la gestion de l'école afin qu'une véritable concertation soit possible dans la lutte à l'abandon des études;

    b) à octroyer plus de pouvoir aux élèves dans la vie de l'école;

    c) à soutenir les élèves dans l'organisation de leurs p opres activités anti-décrochage.

18. Que, dans le cadre d'une politique visant la revalorisation du personnel et la stabilité des services:

    a) des mesures soient prises afin de réduire radicalement les taux de précarité d'emploi dans l'éducation;

    b) soient accrus les services professionnels, particulièrement les services directs aux élèves, et qu'à cette fin une norme soit introduite pour déterminer le nombre de professionnelles et professionnels en fonction de la clientèle étudiante ou du nombre d'enseignantes et d'enseignants et qu'une allocation budgétaire soit spécialement réservée au financement de cette norme;

    c) le nombre d'enseignantes et d'enseignants soit accru afin, notamment, de répondre aux besoins des élèves en difficulté et des élèves des zones défavorisées;

    d) une enveloppe budgétaire soit spécialement réservée au personnel de soutien plus directement affecté au service des élèves en difficulté.

19. a) Que, dans le but de permettre à l'équipe-école de s'équiper adéquatement pour améliorer la persévérance scolaire, un plan de perfectionnement particulier soit prévu et que des formules variées soient retenues, notamment la formation par les pairs.

b) Que ce plan vise à soutenir des activités de perfectionnement portant sur la problématique de l'abandon des études, l'aide aux élèves en difficulté, les pratiques pédagogiques favorisant la réussite, le vécu des jeunes, etc.

c) Que, dans le but de permettre au personnel de mieux saisir les impacts éducatifs des médias, des activités de perfectionnement soient organisées sur le sujet, en collaboration avec des organismes préoccupés par la question.

20. Que des efforts soient consentis, en collaboration avec la communauté, afin de faire de l'école, plus particulièrement de l'école secondaire, un milieu de vie stimulant et accueillant pour les jeunes, y compris en dehors des heures de classe.

La décentralisation: plus de latitude aux milieux

Le Ministre propose de laisser plus de latitude aux écoles et de rompre à tous les échelons avec le réflexe du "tout, partout pareil". Si, en principe, la CEQ est d'accord avec une telle décentralisation, nous tenons à ce que celle-ci se fasse à l'intérieur de normes nationales qui assurent équité, justice et qualité.

On peut comprendre que l'on investisse davantage dans les régions où les problèmes sociopédagogiques sont plus aigus, mais il ne faudrait pas que le "pas partout pareil" justifie un retour à une autonomie financière locale dépendante des ressources du milieu. On pourrait alors voir réapparaître les inégalités régionales en matière d'éducation qui caractérisaient le Québec d'avant la Révolution tranquille. Toute décentralisation des responsabilités devrait donc être accompagnée d'une décentralisation des moyens.

Par ailleurs, nous accueillons favorablement l'invitation faite à chaque milieu de se doter d'un plan d'action visant à améliorer la persévérance scolaire. Une telle démarche concerne non seulement les commissions scolaires mais chacune des écoles. Le succès d'une telle entreprise exige que l'ensemble de la vie de l'école soit scruté à la lumière des objectifs visés et que les plans d'action locaux se voient accorder les ressources nécessaires.

A ce chapitre, nous tenons à rappeler que les compressions successives imposées à l'éducation ont conduit à priver les milieux de la marge de manoeuvre dont ils disposaient auparavant. Cette rigidité a eu des conséquences directes sur l'innovation

pédagogique. Les commissions scolaires et les écoles ont abandonné progressivement le soutien financier à des projets qu'elles jugeaient pourtant nécessaires.

Afin de favoriser l'innovation pédagogique locale, la CEQ considère que, en plus des améliorations générales qui s'imposent, des sommes particulières devraient être consenties par le MEQ pour soutenir les initiatives anti-décrochage des milieux. Le personnel devrait être étroitement associé à la définition des besoins prioritaires et à la gestion de ces fonds.

Il est certain, comme l'affirme le Ministre, que la poursuite des objectifs locaux et régionaux en matière de réussite scolaire concerne plus largement toute la collectivité. Il ne s'agit pas ici de créer de nouveaux lieux de palabre, mais d'inviter les partenaires sociaux et économiques à apporter leur contribution à un des éléments clefs du développement régional: l'éducation.

RECOMMANDATIONS:

21. Que chaque école soit invitée à se doter d'une politique de prévention de l'abandon axée notamment sur le dépistage et ayant comme objectif l'orientation des élèves vers les services les plus adaptés.

22. Que des sommes particulières soient prévues pour soutenir les projets locaux de lutte à l'échec et à l'abandon des études et que le personnel de l'éducation soit étroitement associé à leur gestion.

Les parents: une collaboration qui s'impose

Au cours des dernières décennies, l'amélioration des rapports entre l'école et les parents a surtout épousé une approche structurelle. On a d'abord créé les comités d'école et de parents, assuré une représentation des parents au Conseil des commissaires, puis finalement garanti leur représentation majoritaire au Conseil d'orientation de l'école.

A la fin des années soixante-dix, certains milieux avaient procédé à l'engagement de personnes chargées de voir à l'amélioration des relations entre l'école et les parents. Ces expériences ont été de courte durée, balayées par les coupures qui ont suivi. On tenait toutefois plus ou moins pour acquis qu'il appartenait aux parents d'apporter le soutien nécessaire à l'éducation de leurs enfants et on comptait sur eux pour leur venir en aide dans leurs devoirs à la maison.

Or, il faut bien constater qu'on est encore loin des objectifs visés en matière de participation et que le rôle parental ne va pas de soi. Certains parents sous-scolarisés ne sont guère en mesure de venir en aide à leurs enfants, d'autres se sentent carrément dépassés par les nouveaux programmes et plusieurs ne sont pas conscients de l'importance de leurs propres attitudes dans la réussite scolaire des enfants. Ces derniers ont pourtant besoin d'être encouragés, de sentir l'intérêt de leurs parents pour leur éducation.

Aujourd'hui, le milieu scolaire fait consensus sur la nécessité d'une meilleure collaboration entre l'école et la famille et d'un soutien aux parents qui en ont besoin. On y voit des moyens pour favoriser la réussite. Ce soutien peut prendre des formes variées.

Le Ministre en mentionne quelques-unes: soutenir les parents dans leur rôle d'éducation par le biais de l'éducation populaire, promouvoir à la maison des conditions qui facilitent l'apprentissage, apporter une aide aux élèves dans leurs devoirs, soutenir les groupes d'entraide de parents.

Des expériences ont été tentées ces dernières années et plusieurs semblent donner des résultats positifs. Des "écoles de devoirs", comme Le Baluchon à Montréal, offrent aux jeunes un endroit propice à leurs travaux scolaires et le soutien qu'ils exigent. Ailleurs, on invite les parents à apprendre avec leur enfant, on organise des cours d'alphabétisation, on tient des rencontres hebdomadaires. Malheureusement, les parents doivent parfois assumer le coût de ces services et tous n'en ont pas les moyens.

La Fédération des enseignantes et enseignants de commissions scolaires (FECS-CEQ) a déjà produit des dépliants à l'intention des élèves et des parents qui visent à promouvoir, à la maison, des conditions favorables à l'apprentissage. Les journaux et les médias électroniques pourraient certainement apporter leur propre contribution, comme ils ont su le faire à d'autres occasions.

Il importe de laisser à chaque milieu le choix des moyens. L'aide aux devoirs, par exemple, peut être offerte à l'école après la classe, elle peut mettre d'autres élèves à contribution, aller rejoindre certains élèves à domicile, elle peut s'ajouter à d'autres activités. Il faudra, dans tous les cas, éviter que cela ne soit perçu comme une punition. Un encadrement budgétaire national sera toutefois nécessaire. Les ressources consenties à l'éducation populaire devront aussi être revues à la hausse, après une réduction de plus de 50 % l'an dernier.

Quant à l'amélioration des relations école-milieu, elle ne se fera pas de génération spontanée. Il faudra lui apporter le soutien nécessaire, tout particulièrement en milieu socio-économiquement faible et en milieu pluriethnique. Dans ces derniers cas, l'évaluation de l'expérience des agents de milieu, aussi appelés agents de liaison, s'est avérée très positive. Il s'agit généralement de professionnels qui ont pour fonctions d'assurer la liaison entre l'école et le milieu et de faciliter la participation des parents.

L'école devra également établir une meilleure communication avec les parents, notamment en ce qui concerne le progrès scolaire de leurs enfants.

RECOMMANDATION:

23. Que, pour améliorer la participation des parents et pour leur venir en aide dans l'éducation de leurs enfants, le MEQ prévoie notamment:

    - des budgets pour soutenir des mesures d'aide aux devoirs dont les modalités d'application seraient déterminées localement;

    - l'engagement d'agents de milieu, prioritairement dans les milieux socio-économiquement faibles et pluriethniques;

    - le développement de programmes d'éducation populaire visant à soutenir les parents dans leur rôle éducatif;

    - un soutien financier pour les projets visant à favoriser un rapprochement entre l'école et la famille.

L'évaluation des apprentissages: des pratiques à revoir

Ces dernières années, la multiplication éhontée des examens ministériels - appelés, à juste titre, épreuves - des examens locaux et régionaux a, peu à peu, dépossédé l'évaluation de sa valeur pédagogique. Face à l'ampleur prise par l'évaluation, de plus en plus d'enseignantes et d'enseignants clament tout haut "Laissez-nous enseigner". Les conseillères et conseillers pédagogiques, pour leur part, se plaignent de devoir consacrer un temps considérable à la préparation des examens locaux, au détriment de leur rôle d'aide pédagogique.

Nos membres expriment donc leur accord avec la proposition ministérielle visant à réduire le temps occupé par les épreuves ministérielles au secondaire. Ils invitent à

revoir le nombre de ces épreuves afin de ne pas faire supporter aux élèves un trop grand stress. Ils sont toutefois en désaccord avec la tenue de trois jours d'examens en janvier, comme le propose le Ministre.

Plus globalement, nous reconnaissons qu'il est urgent de revoir les politiques d'évaluation des apprentissages, dans la perspective d'une évaluation formative et dans le respect de l'autonomie professionnelle du personnel enseignant. Il importe ici de distinguer entre évaluation et bulletin scolaire. Le bulletin descriptif a été, à juste titre, l'objet de critiques sévères de la part des parents qui le trouvent incompréhensible et d'enseignantes et d'enseignants qui se plaignent du fardeau qu'il impose. L'objectif du bulletin est d'informer les parents sur le cheminement de leur enfant et c'est en ce sens qu'une révision s'impose.

Mais, cette révision ne doit pas disposer des principes qui inspirent l'évaluation et la nature du bulletin. Car, faut-il le rappeler, l'évaluation n'est pas une fin en soi. Elle devrait avoir pour but de favoriser l'apprentissage et d'en améliorer les conditions de réalisation. Il ne s'agit pas de hiérarchiser, mais de susciter l'effort et d'assurer la réussite.

On sait, par exemple, que lorsque l'on compare la performance d'un élève à sa performance antérieure, celui-ci a tendance à attribuer ses mauvais résultats à un manque d'efforts, alors que si la comparaison est effectuée avec les résultats des autres élèves, il attribuera davantage ses échecs à un manque d'habileté de sa part d'où une baisse de motivation et une image de soi dévalorisée.

Nous invitons le Ministre à ne pas agir de manière précipitée dans la révision de la politique d'évaluation des apprentissages. Des travaux sont en cours en nos rangs ainsi qu'au CSE et ils pourront permettre d'éclairer les redressements nécessaires.

Sur un autre plan, s'il peut être utile pour les commissions scolaires de disposer d'informations sur le taux de réussite et de diplomation de leurs élèves, nous nous opposons à ce que ces données servent à comparer les écoles aux écoles, les commissions scolaires aux commissions scolaires, sans parler des sempiternelles comparaisons entre l'école publique et l'école privée. Ces comparaisons ne nous apprendront rien de neuf; elles seront une fois de plus le reflet des conditions socio-économiques du milieu et ne contribueront guère à une véritable évaluation de la qualité du système éducatif.

RECOMMANDATIONS:

24. Que le MEQ procède à une révision de la politique d'évaluation des apprentissages en y associant étroitement le personnel de l'éducation.

25. Que le MEQ mette fin à la publication annuelle du palmarès des institutions scolaires étant donné le peu de rigueur de ces comparaisons (situations non comparables) et leurs effets négatifs.

Des besoins particuliers pour les milieux socio-économiquement faibles et pour les milieux pluriethniques

Nous l'avons déjà souligné, le taux d'abandon scolaire est deux fois plus élevé dans les milieux socio-économiquement faibles, alors que la pauvreté va croissant. L'école pluriethnique, quant à elle, doit faire face à des défis de plus en plus exigeants qui découlent d'une immigration accrue et diversifiée. Dans ces deux cas, les mesures à prendre font largement consensus.

Le programme d'aide annoncé pour les élèves des zones défavorisées de Québec et de l'île de Montréal a été accueilli favorablement par la CEQ. Ces mesures représentent un premier pas important. Mais il faut aller encore plus loin. Par exemple, l'abandon scolaire est particulièrement élevé dans les régions les plus pauvres du Québec et rien n'est prévu pour ces dernières. La carte nationale des zones défavorisées doit être remise à jour de toute urgence afin que ce programme puisse également s'appliquer aux autres régions.

Il faudra encore que l'on réponde à d'autres besoins maintes fois exprimés. On reproche, à l'école, entre autre choses, de ne pas prendre en compte les valeurs et les réalités des jeunes de milieu pauvre. Dans un avis au Ministre, le Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM) plaidait en faveur de l'engagement de personnel professionnel spécialisé dans les problèmes du comportement et du langage, de ressources pour aider à l'adaptation de l'enseignement aux caractéristiques du milieu et, au secondaire, de ressources responsables d'animer la vie de l'école.[16] Ces demandes sont aussi les nôtres.

---

16 Conseil scolaire de l'île de Montréal, *Les enfants de milieux défavorisés et ceux des communautés culturelles, Mémoire au ministre de l'Éducation,* Montréal, 1991.

Par ailleurs, au cours des dernières années, l'immigration québécoise s'est grandement diversifiée et les milieux scolaires ont dû faire face à des difficultés nouvelles: langues d'origine très éloignées du français, sous-scolarisation dans le pays d'origine, forte concentration d'élèves des communautés culturelles dans plusieurs écoles... Le MEQ a déjà consenti des efforts financiers pour améliorer la situation en milieu pluriethnique. Mais, ici aussi, il faudra faire bien davantage.

La CEQ préconise notamment:

- de rendre accessibles à temps plein les maternelles de francisation, d'améliorer les mesures d'accueil ainsi que le soutien linguistique et pédagogique lorsque les élèves sont intégrés à la classe ordinaire, d'assurer une meilleure francisation de la population adulte;

- de prévoir des mesures particulières pour les écoles accueillant une proportion élevée d'élèves des communautés culturelles, de développer du matériel didactique approprié et d'assurer l'engagement de personnes à cet effet, de doter les écoles d'agents de milieu;

- d'adopter un véritable plan de formation à l'intention de tout le personnel de l'école pluriethnique.

RECOMMANDATIONS:

26. Que la carte nationale des zones défavorisées soit rapidement mise à jour et que le programme d'aide déjà annoncé pour les zones défavorisées de Québec et de l'île de Montréal s'applique aux autres régions.

27. Que ce programme soit revu pour inclure des mesures visant:

    - l'aide aux élèves ayant des problèmes de langage et de comportement;

    - l'adaptation de l'enseignement aux milieux;

    - l'animation de la vie des écoles secondaires.

28. En ce qui concerne les milieux pluriethniques, que les maternelles de francisation soient rendues accessibles à temps plein et que soient améliorées

les mesures d'accueil ainsi que le soutien linguistique et pédagogique lorsque les élèves sont intégrés à la classe ordinaire.

Un rattrapage nécessaire

En 1986, la population active du Québec comptait près d'un million de personnes sans diplôme d'études secondaires dont plus de 500 000 avaient moins de 35 ans. D'ici 1996, en supposant que les objectifs ministériels soient atteints, près de 150 000 jeunes quitteront l'école sans DES ni DEP. Cette sous-scolarisation a des conséquences graves tant pour les personnes que pour la société. Elle affecte négativement la productivité de l'économie québécoise et sa capacité de faire face aux changements qui vont continuer de bouleverser la production des biens et services.

Pour faire face à ce problème, le MEQ compte appuyer un "blitz" d'incitation au retour à l'école visant les jeunes qui ont abandonné vers la fin du secondaire. La clientèle visée est certes la plus susceptible de décrocher rapidement son diplôme et de rentabiliser les investissements consentis dans le passé. Mais, il y a urgence de penser à l'avenir et d'élaborer une politique globale de rattrapage scolaire.

On ne peut aborder cette question sans parler de l'éducation des adultes. Or, s'il est un secteur où l'instabilité des services et la précarité d'emploi ont cours, c'est bien celui-là. Certaines normes budgétaires font même en sorte que des adultes qui veulent s'inscrire à temps partiel en formation générale sont placés en attente, le nombre d'heures total financé étant sévèrement limité pour les personnes à temps partiel.

Ce secteur accueille un nombre important et croissant de décrocheurs. Ceux-ci sont de plus en plus jeunes, certains s'inscrivant à l'éducation des adultes immédiatement après l'abandon du secondaire régulier. Il faut rappeler que l'on est adulte à 16 ans, dans le système scolaire québécois.

Or, l'accroissement et le "rajeunissement" de la population du secteur des adultes en formation générale tout comme en formation professionnelle engendrent quelques difficultés. On constate, notamment, un accroissement du nombre d'élèves par groupe - ce qui rend très difficile la pratique de l'approche individualisée propre à l'éducation des adultes - une hétérogénéité de plus en plus importante des groupes, en termes d'âge, de caractéristiques sociales et de cheminement scolaire, une déficience des services par rapport aux besoins à la fois spécifiques et diversifiés de ces adultes.

Les écoles pour raccrocheurs ont elles aussi connu ce phénomène. Créées à la suite de la grave récession de 1982, leur nombre a crû rapidement pour ensuite chuter et se stabiliser, sans que l'on sache trop pourquoi. Leur clientèle a rajeuni, ces écoles devenant, comme le secteur des adultes, une voie de sortie pour les jeunes en difficulté au secteur régulier.

Chez les plus âgés, une partie importante de cette nouvelle population adulte est retournée à l'école dans le cadre du programme de rattrapage scolaire. Il s'agit d'un groupe particulièrement démuni sur les plans social et scolaire, et pour lequel l'accessibilité à une formation qualifiante peut constituer une véritable bouée de sauvetage. Ce sont des personnes généralement peu scolarisées, éprouvant, pour plusieurs, des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage et souvent victimes d'une marginalisation sociale. Leur culture de même que leur expérience de vie et de travail sont, par ailleurs, souvent ignorées du milieu scolaire qui les accueille.

Le gouvernement vient d'amorcer une évaluation de ce programme. Nous insistons pour qu'il s'agisse d'une véritable évaluation, pour qu'elle prenne en compte la réalité des individus inscrits, la réalité scolaire, la réalité sociale et économique. Un des objectifs devrait être d'identifier les moyens de réduire le décrochage, chez les adultes également. Quelle reconnaissance de leurs acquis extrascolaires accorde-t-on à ces adultes? Quelles formules adaptées d'accueil, d'orientation et de suivi leur propose-t-on? Quel souci démontre-t-on véritablement pour leur insertion sociale? C'est à la lumière de ces questions qu'il faut considérer l'objectif ultime de "l'employabilité", sans oublier que celle-ci dépend aussi de l'emploi.

Nous invitons le Ministre à profiter de cette évaluation pour engager une réflexion à laquelle pourraient participer les étudiantes et les étudiants eux-mêmes ainsi que le personnel visé dans le but de proposer une véritable politique de retour à l'école. Peut-être faudrait-il profiter de l'occasion pour s'interroger sur les meilleurs moyens de répondre aux besoins des jeunes de 16 à 18 ans?

RECOMMANDATIONS:

29. Que le MEQ élabore, en concertation avec le milieu, une politique globale de rattrapage scolaire visant à accroître la proportion de diplômés chez les jeunes et les adultes.

30. Que la situation des jeunes de 16 à 18 ans qui abandonnent l'école régulière sans diplôme soit l'objet d'une attention particulière dans la perspective d'une meilleure scolarisation.

CONCLUSION

Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons, la CEQ est plus que disposée à collaborer à l'atteinte des objectifs de persévérance scolaire fixés par le Ministre. Nos initiatives en ce domaine en témoignent. Nous avons voulu favoriser une large prise de conscience par la tenue de séminaires régionaux, nous avons invité nos membres à mettre en commun leur expertise et leurs réussites à l'occasion d'un colloque national en janvier 1992 et nous allons continuer de rechercher les meilleurs moyens de favoriser la réussite, ce qui nous a notamment conduits à nous associer à l'Université Laval dans la création d'un centre de recherche sur le sujet, le Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES).

Nous attendons maintenant du ministre de l'Education et du gouvernement qu'ils répondent aux besoins que nos membres ont identifiés. Nous sommes, à l'image des Québécoises et Québécois, conscients de la situation des finances publiques. Mais, le sous-investissement en éducation coûte beaucoup plus cher à notre société et à l'Etat que les économies qu'il prétend permettre.

Il faut donner à l'école les moyens de la réussite. Il y va de l'avenir des jeunes et de l'avenir de notre société. Ces moyens sont de divers ordres. Il y a d'abord des conceptions et des pratiques à changer, dans les politiques gouvernementales, chez nos membres également. Il y a un climat de la réussite à créer qui s'appuie sur une revalorisation de l'éducation et du personnel qui y travaille et sur une conviction dans les capacités de changement des élèves. Tout cela affronte les courants dominants qui traversent l'école comme la société et qui ont pour noms déterminisme biologique, compétition outrée, sélection et exclusion. L'école de la réussite ne verra pas le jour dans ce contexte.

Il faudra, bien sûr, consentir des ressources supplémentaires. Nous avons tenté d'identifier des secteurs prioritaires d'intervention. Développer l'éducation préscolaire et le dépistage précoce, accorder un meilleur soutien aux élèves en difficulté, assurer les services professionnels aux enseignantes, aux enseignants et aux élèves, faire de l'école un milieu de vie stimulant, développer les activités parascolaires et soutenir les parents sont autant de priorités qui s'imposent. Il faudra encore assurer au personnel le soutien dont il aura besoin pour faire échec à l'échec, tout particulièrement en matière de perfectionnement.

Tout en demandant au Ministre d'agir avec célérité, nous lui avons recommandé, dans certains cas, de procéder à des consultations supplémentaires à partir de projets

plus précis et, dans d'autres, d'approfondir la réflexion afin d'éviter les bouleversements précipités. L'évaluation des apprentissages entre dans le premier groupe, la révision du régime pédagogique au secondaire, dans le second.

Car, pour nous, l'échec et l'abandon scolaires ne représentent que la pointe de l'iceberg. Au cours des dernières années, l'élite dirigeante a, peu à peu, détourné le système éducatif des missions que la société québécoise lui avait confiées. La CEQ entend bien poursuivre la réflexion sur des questions fondamentales pour l'éducation, tels les contenus d'enseignement, les finalités de l'enseignement obligatoire, l'égalité des chances, etc. Ces réflexions, nous aurons sans doute l'occasion de les soumettre à la discussion.

Nous incitons également le Ministre à préparer un plan d'action à moyen terme qui permette une meilleure concertation et une meilleure planification des changements envisagés. Le cafouillage observé dans la région métropolitaine autour des mesures alimentaires pour les zones défavorisées invite à une telle planification. La CEQ souhaite finalement qu'une évaluation soit prévue pour chacune des mesures qui seront retenues.

Nous attendons donc du Ministre qu'il dépose, au plus tôt, un plan quinquennal visant l'atteinte de l'objectif de persévérance scolaire qu'il a fixé pour 1996. Ce plan devrait couvrir les différents champs d'intervention que nous avons identifiés dans le présent avis, contenir un échéancier précis de mise en oeuvre ainsi qu'un plan de financement adéquat.

Ce plan d'action ne pourra livrer tous ses fruits que dans la mesure où il s'appuiera sur une politique sociale beaucoup plus large. On le sait, c'est dès les premiers jours de la vie, et même avant, que la pauvreté affecte le développement des enfants.

Or, au Québec, le portrait de la pauvreté est alarmant. L'écart entre riches et pauvres s'accroît, les enfants de familles monoparentales ont six fois plus de probabilité d'être pauvres, le fait de travailler permet de moins en moins d'échapper à la pauvreté. Les politiques gouvernementales ne sont pas étrangères à cette réalité: depuis 1977, le salaire minimum a chuté de 28 %, en termes réels; on a réduit l'accès aux prestations d'aide sociale et d'assurance-chômage; la fiscalité effectue une ponction de plus en plus grande chez les salariés, etc.

Pourtant, le Québec a connu une importante croissance économique entre la récession de 1982 et celle de 1990. Mais cette croissance a surtout profité aux plus riches et aux entreprises. La situation de l'emploi a continué de se détériorer, notamment par la prolifération du travail précaire.

Le développement du Québec de demain ne passe pas que par l'économie et par l'innovation technologique, mais aussi par l'innovation sociale. Les jeunes qui fréquentent présentement l'école seront sur le marché du travail jusqu'au milieu du vingt et unième siècle. Préparer l'avenir, c'est former les jeunes en conséquence. Il faut donner à l'école les moyens de le faire et aux familles les conditions que cela exige.

RECOMMANDATIONS

1. a) Que des interventions particulières soient prévues pour améliorer la persévérance scolaire chez les garçons, chez les jeunes de milieux socio-économiquement faibles et des régions périphériques et que, lorsque nécessaire, soient entreprises des recherches visant à mieux connaître les facteurs expliquant le taux d'abandon élevé de ces populations.

   b) Qu'une attention spéciale soit apportée à la situation des élèves autochtones et que l'on recherche des formules organisationnelles et pédagogiques mieux adaptées à leurs traditions.

2. Que le gouvernement s'engage dans une véritable politique de plein emploi et qu'il fasse de la lutte à la pauvreté une priorité, notamment:

   - en améliorant le soutien financier aux familles à très faible revenu;

   - en créant des services de soutien parental durant la période entourant la grossesse;

   - en accroissant le nombre de logements sociaux.

3. Que les politiques du MEQ soient révisées en vue de favoriser l'existence d'une école primaire et secondaire qui accueille l'ensemble des élèves. Qu'en conséquence:

   - un moratoire soit décrété sur le développement de l'enseignement privé;

   - l'existence d'écoles publiques qui sélectionnent leurs élèves à l'admission soit remise en question.

4. Que le gouvernement du Québec s'engage, dans un plan quinquennal, à accroître les budgets affectés à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés en matière de persévérance scolaire.

5. Que soit élaborée une politique de la petite enfance visant la création d'un système coordonné de services à caractère préventif, éducatif et non scolarisant, dispensés tant dans les garderies sans but lucratif, les services de garde en

milieu scolaire que dans les maternelles. Que le tout soit sous la responsabilité du MEQ.

6. Que le MEQ assure la mise sur pied progressive d'un réseau de maternelles cinq ans obligatoires et à temps plein et que des maternelles quatre ans à mi-temps et des garderies soient rendues accessibles à des populations cibles.

7. Que le soutien aux élèves en difficulté soit amélioré, notamment:

   - en allouant des ressources spécifiques pour ces élèves au préscolaire;

   - en introduisant une norme pour déterminer le nombre de ressources en dénombrement flottant, en psycho-éducation et en orthopédagogie, en fonction de la clientèle étudiante;

   - en ajoutant le personnel enseignant, professionnel et de soutien nécessaire au primaire.

8. a) Que le découpage du primaire en deux cycles soit maintenu.

   b) Que le MEQ soumette à la consultation les moyens qu'il entend privilégier pour éviter le redoublement et favoriser la récupération, lorsque nécessaire.

9. a) Que l'âge chronologique demeure le critère d'entrée à l'école et que la date de référence pour l'âge d'entrée reste fixée au 1er octobre.

   b) Que le Ministre mette fin à la politique actuelle de dérogation à l'âge d'admission à la maternelle et à la première année.

10. Que le MEQ fasse connaître les différents modèles d'accompagnement et d'encadrement mis en place dans différents milieux pour faciliter le passage et l'intégration au secondaire et que les écoles soient invitées à en discuter et à appliquer l'approche la plus conforme à leurs besoins.

11. Que le MEQ se dote d'une politique claire concernant les activités parascolaires au secondaire: nature des activités, personnel requis, financement, etc.

12. Que les commissions scolaires soient tenues d'offrir en nombre suffisant tous les services professionnels (orientation scolaire, psychologie, psycho-éducation, orthophonie, services de santé et services sociaux) dont les élèves, jeunes et

adultes, ont besoin et que les allocations budgétaires soient prévues en conséquence.

13. Afin d'assurer la stabilité dont l'enseignement secondaire a besoin et d'éviter l'improvisation dans les changements à apporter au régime pédagogique:

- que l'organisation actuelle en deux cycles (2 ans et 3 ans) soit maintenue;

- que des efforts soient consentis pour diversifier les approches pédagogiques afin de permettre à davantage de jeunes d'atteindre les seuils d'accès à la formation professionnelle;

- que l'actuelle filière CEP soit revalorisée par le développement d'un véritable système d'apprentissage;

- que toute révision de la carte des enseignements en formation professionnelle vise à favoriser une plus grande accessibilité des jeunes et des adultes.

14. a) Que le nombre de jours de classe soit maintenu à 180.

b) Que des activités d'accueil visant à faciliter l'intégration des élèves à l'école et à humaniser le plus possible les premiers contacts soient prévues à l'intérieur de ces 180 jours.

c) Que l'entrée progressive soit maintenue pour le préscolaire, la première année et les classes d'enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

15. Que le MEQ mette à la disposition des milieux un inventaire des moyens pédagogiques susceptibles de contribuer à améliorer l'efficacité du temps d'enseignement et que des mesures de perfectionnement soient prévues pour en faciliter l'application.

16. Que le gouvernement envisage l'adoption d'une disposition législative visant à mieux encadrer le travail des jeunes.

17. Que le MEQ invite les milieux scolaires:

    a) à accorder une place plus importante au personnel dans la gestion de l'école afin qu'une véritable concertation soit possible dans la lutte à l'abandon des études;

    b) à octroyer plus de pouvoir aux élèves dans la vie de l'école;

    c) à soutenir les élèves dans l'organisation de leurs propres activités anti-décrochage.

18. Que, dans le cadre d'une politique visant la revalorisation du personnel et la stabilité des services:

    a) des mesures soient prises afin de réduire radicalement les taux de précarité d'emploi dans l'éducation;

    b) soient accrus les services professionnels, particulièrement les services directs aux élèves, et qu'à cette fin une norme soit introduite pour déterminer le nombre de professionnelles et professionnels en fonction de la clientèle étudiante ou du nombre d'enseignantes et d'enseignants et qu'une allocation budgétaire soit spécialement réservée au financement de cette norme;

    c) le nombre d'enseignantes et d'enseignants soit accru afin, notamment, de répondre aux besoins des élèves en difficulté et des élèves des zones défavorisées;

    d) une enveloppe budgétaire soit spécialement réservée au personnel de soutien plus directement affecté au service des élèves en difficulté.

19. a) Que, dans le but de permettre à l'équipe-école de s'équiper adéquatement pour améliorer la persévérance scolaire, un plan de perfectionnement particulier soit prévu et que des formules variées soient retenues, notamment la formation par les pairs.

    b) Que ce plan vise à soutenir des activités de perfectionnement portant sur la problématique de l'abandon des études, l'aide aux élèves en difficulté, les pratiques pédagogiques favorisant la réussite, le vécu des jeunes, etc.

c) Que, dans le but de permettre au personnel de mieux saisir les impacts éducatifs des médias, des activités de perfectionnement soient organisées sur le sujet, en collaboration avec des organismes préoccupés par la question.

20. Que des efforts soient consentis, en collaboration avec la communauté, afin de faire de l'école, plus particulièrement de l'école secondaire, un milieu de vie stimulant et accueillant pour les jeunes, y compris en dehors des heures de classe.

21. Que chaque école soit invitée à se doter d'une politique de prévention de l'abandon axée notamment sur le dépistage et ayant comme objectif l'orientation des élèves vers les services les plus adaptés.

22. Que des sommes particulières soient prévues pour soutenir les projets locaux de lutte à l'échec et à l'abandon des études et que le personnel de l'éducation soit étroitement associé à leur gestion.

23. Que, pour améliorer la participation des parents et pour leur venir en aide dans l'éducation de leurs enfants, le MEQ prévoie notamment:

- des budgets pour soutenir des mesures d'aide aux devoirs dont les modalités d'application seraient déterminées localement;

- l'engagement d'agents de milieu, prioritairement dans les milieux socio-économiquement faibles et pluriethniques;

- le développement de programmes d'éducation populaire visant à soutenir les parents dans leur rôle éducatif;

- un soutien financier pour les projets visant à favoriser un rapprochement entre l'école et la famille.

24. Que le MEQ procède à une révision de la politique d'évaluation des apprentissages en y associant étroitement le personnel de l'éducation.

25. Que le MEQ mette fin à la publication annuelle du palmarès des institutions scolaires étant donné le peu de rigueur de ces comparaisons (situations non comparables) et leurs effets négatifs.

26. Que la carte nationale des zones défavorisées soit rapidement mise à jour et que le programme d'aide déjà annoncé pour les zones défavorisées de Québec et de l'île de Montréal s'applique aux autres régions.

27. Que ce programme soit revu pour inclure des mesures visant:

- l'aide aux élèves ayant des problèmes de langage et de comportement;
- l'adaptation de l'enseignement aux milieux;
- l'animation de la vie des écoles secondaires.

28. En ce qui concerne les milieux pluriethniques, que les maternelles de francisation soient rendues accessibles à temps plein et que soient améliorées les mesures d'accueil ainsi que le soutien linguistique et pédagogique lorsque les élèves sont intégrés à la classe ordinaire.

29. Que le MEQ élabore, en concertation avec le milieu, une politique globale de rattrapage scolaire visant à accroître la proportion de diplômés chez les jeunes et les adultes.

30. Que la situation des jeunes de 16 à 18 ans qui abandonnent l'école régulière sans diplôme soit l'objet d'une attention particulière dans la perspective d'une meilleure scolarisation.

Décembre 1991
D9778